

Commune de MONFERRAN-SAVÈS

SÉANCE DU 4 JUILLET 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le QUATRE JUILLET à vingt et une heures, le conseil municipal de la commune de MONFERRAN-SAVÈS dûment convoqué par courrier électronique du 29 juin 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes communale, sous la présidence de Madame le Maire.

ÉTAIENT PRESENTS : Mme Sandrine BOUSSES, M. Bertrand BESSE M. Gêrôme BEYRIES, M. Raymond LABORDE, M ; Fabien LECHES, M. Bernard MAGNE, Mme Audrey PEQUIGNOT, M. Arnaud SEGUIN, M. Frédéric SOULES, Mme Maryelle VIDAL, M. Cédric WIECZOREK.

ABSENTS EXCUSES : M. Jean DELIX, Mme Josianne DELTEIL, M. Michel TOURON, Mme Agnès VERSTRAETE.

SECRETARE : Mme Sandrine BOUSSES

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice : **quinze**

- quorum : **cinq**

- présents : **onze**

- votants : **treize** (Mme Josianne DELTEIL a donné pouvoir à M. Cédric WIECZOREK, M. Michel TOURON a donné pouvoir à Mme Sandrine BOUSSES)

Projet « le relais »

Délibération n°2022-058 rejetant le projet « le relais »

Vote : NON à la majorité (9 voix contre, 2 pour et 2 abstentions)

M. Gérôme Beyries expose au conseil municipal le projet dit « le relais ». Celui-ci consisterait pour la commune à acheter une partie de l'ancien relais, situé dans le bourg historique, par l'intermédiaire de l'établissement public foncier, à réaliser des travaux de réhabilitation, et à revendre les locaux à des entreprises du secteur économique. Le financement de l'opération s'appuierait en partie sur une subvention du fond friche accordée par France relance pour un montant maximum de 370 158€. L'autre partie du bâtiment serait transformée en logements sociaux par la société Toit de Gascogne.

L'opération serait globalement neutre pour la commune, qui devrait cependant avancer les coûts, grâce à un prêt relais.

Les deux principales sources d'incertitudes quant à l'équilibre financier de l'opération sont d'une part le cours des prix (matières premières pour le chantier, taux d'emprunt), et d'autre part l'absence de certitude sur le rachat par les entreprises en fin de cycle.

L'intérêt de ce projet serait de redynamiser le bourg historique, et de préserver l'activité économique et l'emploi sur la commune.

Le budget total HT serait de 719 485 € :

Sur demande d'un tiers des conseillers municipaux présents, au motif que l'importance du projet implique d'empêcher toute pression extérieure sur les conseillers, le vote a lieu au scrutin secret.

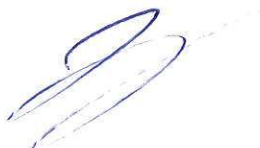
Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **désapprouve** la poursuite du projet.

Fait et délibéré le 4 juillet 2022.

La secrétaire de séance,

Sandrine BOUSSES



Le maire,

Maryelle VIDAL

